

**59**



# **Journal**

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

**le vendredi 25 mai 2007**

Première session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le vendredi 25 mai 2007

10 h

Prière.

L'hon. M. Ouellette, ministre de l'Agriculture et de l'Aquaculture, accueille à la Chambre Éverard Daigle, député libéral provincial de Grand-Sault de 1974 à 1987.

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Foran :

70, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route* ;

par l'hon. V. Boudreau :

71, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

---

M. MacDonald donne avis de motion 65 portant que, le jeudi 31 mai 2007, appuyé par M. Urquhart, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la documentation, y compris le contrat complet et la correspondance, ayant trait à l'exploitation de la marina de Mactaquac par Mactaquac Marine Inc., entre le 3 octobre 2006 et le 25 mai 2007.

---

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que les projets de loi 55 et 56 soient lus une deuxième fois, après quoi la Chambre se formera en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du Secrétariat des Affaires autochtones, du Conseil consultatif sur la condition de la femme, de la Commission de la capitale provinciale, du Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick et de l'Assemblée législative.

---

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

---

Sont lus une deuxième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

55, *Loi autorisant le consentement d'une servitude sur des terrains de la cité appelée The City of Saint John pour les besoins d'un gazoduc* ;

56, *Loi constituant en corporation les Filles de Jésus Moncton*.

Conformément à l'article 121 du Règlement, le président ordonne que les projets de loi d'intérêt privé 55 et 56 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 55, *Loi autorisant le consentement d'une servitude sur des terrains de la cité appelée The City of Saint John pour les besoins d'un gazoduc*, la tenue d'un vote nominal est demandée. La motion est adoptée par le vote suivant :

POUR : 42

l'hon. M. MacIntyre	M. R. Boudreau	M <sup>me</sup> Blaney
l'hon. V. Boudreau	M. Collins	M <sup>me</sup> Poirier
l'hon. S. Graham	M <sup>me</sup> M <sup>ac</sup> Alpine-Stiles	M. Holder
l'hon. M. Jamieson	M. Miles	M <sup>me</sup> Dubé
l'hon. C. Robichaud	M. B. LeBlanc	M. Carr
l'hon. M. Murphy	M. Fraser	M. Williams
l'hon. M. Haché	M. Stiles	M. Alward
l'hon. D. Landry	M. Brewer	M. Fitch
l'hon. M. Arseneault	M. D. Graham	M. Betts
l'hon. M. Doherty	M. Harrison	M. Northrup
l'hon. M. Burke	M. Robichaud	M. Olscamp
l'hon. M. Foran	M. Ashfield	M. Urquhart
l'hon. M. Ouellette	M. Steeves	M. C. Landry
l'hon. M. Albert	M. MacDonald	M. C. LeBlanc

CONTRE : 0

Le projet de loi 55, *Loi autorisant le consentement d'une servitude sur des terrains de la cité appelée The City of Saint John pour les besoins d'un gazoduc*, est en conséquence lu une troisième fois.

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

56, *Loi constituant en corporation les Filles de Jésus Moncton*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. R. Boudreau.

Après un certain laps de temps, M. B. LeBlanc assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président suppléant du comité, M. B. LeBlanc, demande

au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2007-2008  
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
<b>GOUVERNEMENT GÉNÉRAL</b>	
Secrétariat des Affaires autochtones . . . . .	1 174 000
Commission de la capitale provinciale . . . . .	300 000
Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick	210 000
 <b>ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE</b>	
Indemnités des députés, comités et activités . . . . .	7 218 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	3 676 000
Votés . . . . .	3 542 000
Bureau de l'Assemblée législative . . . . .	3 248 000
Bureau du vérificateur général . . . . .	1 868 000
Bureaux des chefs et des parlementaires des partis politiques enregistrés . . . . .	1 680 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	74 000
Votés . . . . .	1 606 000
Bureau de la directrice générale des élections . . . . .	1 276 000
Bureau de l'ombudsman et du défenseur des enfants et de la jeunesse . . . . .	1 315 000
Bureau du contrôleur du financement politique . . . . .	812 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	668 000
Votés . . . . .	144 000
Bureau du Commissariat aux langues officielles . . . . .	524 000
Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances . . . . .	444 000

La Chambre adopte ces crédits.

---

La séance est levée à 15 h 40.